



**DECISION N° 2017-059
DELEGATION DE SIGNATURE**

Le Directeur général,

- Vu le décret n° 2015-982 du 31 juillet 2015 modifiant le décret n° 2008-773 du 30 juillet 2008 portant création de l'Etablissement public d'Aménagement (ci-après EPA) de la Plaine du Var (devenu aujourd'hui EPA Eco-vallée Plaine du Var),
- Vu l'arrêté de Monsieur le Ministre de la cohésion des territoires en date du 30 août 2017 portant nomination de Monsieur Olivier SASSI en qualité de Directeur général de l'EPA Eco-vallée Plaine du Var à compter du 1^{er} septembre 2017,

Donne par la présente une délégation de signature à Monsieur Marc BENEMBAREK, Directeur des Projets, dans les domaines d'intervention dont il a la charge, pour :

- les actes courants nécessaires à l'activité opérationnelle de sa Direction dont les ordres de service dans le cadre de l'exécution des marchés publics,
- les commandes d'actes, les commandes d'arpentage, les demandes d'avis auprès de la Direction immobilière de l'Etat (anciennement France Domaine), les documents cadastraux,
- l'engagement des dépenses :
 - dans le cadre de commandes directes, plafonnées à 25.000 € HT,
 - dans le cadre d'un marché de travaux ou de prestations intellectuelles, de fournitures courantes et de services, plafonnées à 25.000 € HT,
- les procès-verbaux, attestations et décisions découlant de l'activité de la commission consultative des marchés,
- les actes d'achat de terrains bâtis ou non bâtis, dans le cadre de l'activité de l'Etablissement plafonnés à 300.000 € HT, les appels de fonds et demandes de versement divers,

et, en cas d'absence ou d'empêchement quelconque de plus de 48 heures consécutives du Directeur général et du Directeur général adjoint, pour :

- l'engagement des dépenses dans le cadre d'un marché de travaux ou de prestations intellectuelles, de fournitures courantes et de services, plafonnées à 300.000 € HT,
- les actes d'achat de terrains bâtis ou non bâtis, dans le cadre de l'activité de l'Etablissement plafonnés à 5.000.000 € HT, ainsi que les appels de fonds et demandes de versements divers,
- les actions contentieuses, les appels et pourvois,
- les décisions liées à la qualité de Représentant du Pouvoir Adjudicateur.

Le 06 SEP. 2017

Délégation acceptée,

Marc BENEMBAREK

Le Directeur général,

Olivier SASSI